

Ré indexation pension alimentaire non faite depuis 6 ans

Par Tisha02

Bonjour,

Mon jugements date de mai 2018.

La pension aurait dû être réindexée au janvier 2019 et ensuite chaque année, mais rien en commun accord.

La pension s'élève à 150 euros.

Après calcul la pension s'élève désormais à 173.50 euros depuis janvier 2025.

Je ne demande pas le remboursement. Mais peut elle être appliquée dès maintenant ou dois attendre janvier 2026 et le nouveau calcul.

Je me retrouve à nouveau maman seule, la vie est pas financièrement pas simple.

Merci pour vos réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez un simulateur ici :

[url=<https://www.insee.fr/fr/information/1300608>]https://www.insee.fr/fr/information/1300608[/url]

Vous ne pourrez pas demander l'indexation plus de 5 ans en arrière. C'est dommage de n'avoir rien réclamé depuis 2018.

Vous pouvez demander l'intermédiation à l'ARIPA pour un paiement plus sécurisé.

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36407>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36407[/url]

Et vous pouvez aussi demander un entretien à un service social (CAF ou CCASS) pour faire le point sur vos droits à des allocations, notamment à l'ASF selon conditions.

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F815>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F815[/url]

Par Tisha02

Merci beaucoup pour cette très complète

Par yapasdequoi

Avec plaisir. N'hésitez pas si vous avez d'autres questions.